



## Charte du conducteur-accompagnateur bénévole



Je soussigné(e)

Conducteur /conductrice bénévole dans le cadre du service de l'association "Mobilité Solidarité rurale 06"

### J'atteste :

- ✓ Être en possession du permis de conduire
- ✓ Utiliser mon propre véhicule en parfait état de marche.
- ✓ Utiliser une voiture totalement conforme au code de la route et à la réglementation en vigueur (posséder une assurance responsabilité civile automobile, une carte grise et un contrôle technique à jour).

### Je m'engage :

- ✓ À rester à l'écoute permanente avec la plateforme pendant la durée totale du transport (départ domicile et fin du transport) et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.
- ✓ À ne pas accomplir de déplacements sous l'emprise de l'alcool ou de toutes autres substances ayant des incidences sur la conduite.
- ✓ À ne pas fumer dans le véhicule pendant la période de transport.
- ✓ À respecter un devoir de discréetion, de respect et de confidentialité vis-à-vis des personnes transportées.
- ✓ À remplir et faire signer le carnet à souche par la personne transportée et ne percevoir que la somme prévue
- ✓ À informer sans délai le référent de ma commune de toute mesure de suspension ou de retrait de permis de conduire me concernant et dans ce cas, de cesser immédiatement mon activité de chauffeur bénévole
- ✓ Rendre compte sans délai à la plateforme de toute difficulté rencontrée au cours du transport
- ✓ Je prends note que l'association se réserve le droit d'exclure de sa liste tout conducteur qui ne respecterait pas cette charte.

**Lu et approuvé** (cocher la case). Pas besoin de signature

Date :

### **Envoyer ce document par mail à :**

assomb06@gmail.com  
et  
plateforme@msr06.org